

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 juin à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 30 mai 2018.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



**Au titre des Services Techniques**, Madame Michèle MANSON donne la lecture de tous les marchés réalisés sur l'exercice 2017.

Ludovic LOUDIERE s'informe sur la situation du Gymnase Marcel Pagnol.  
Monsieur le Maire explique qu'actuellement nous sommes dans une phase de contentieux.  
Le Tribunal administratif est saisi pour désigner l'expert judiciaire qui travaillera sur pièces et sur place puis rendra un avis.

Sur la base de celui-ci, l'opération pourra redémarrer et faire avancer le dossier.

Une avance de Trésorerie serait effectuée et remboursée par la suite.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble des marchés.



Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du rapport sur l'eau 2017.

Sylvain MALANDAIN présente le service comportant une mission technique et une mission administrative.

Il indique que 12 546 habitants sont desservis au total et nous dénombrons 4 780 branchements.

Il apporte une précision sur les volumes distribués (660 206 m<sup>3</sup> en 2017). Le rendement technique est en baisse cette année avec 562 m<sup>3</sup> d'eau perdue par jour représentant 205 220 m<sup>3</sup> perdus sur l'année, expliqué par une importante fuite en début d'année dans des locaux privés désaffectés.

Le réseau a une longueur de 84 000 mètres.

Les réservoirs sont au nombre de 2.

Le parc de compteurs de la Ville était de 4 797 compteurs en 2017.

Sur 2017, 147 compteurs ont été changés et 9 nouveaux compteurs ont été installés.  
427 branchements en plomb ont été remplacés depuis 2002.

M. MALANDAIN rappelle les critères de contrôles effectués sur l'eau au rythme de 2 prélèvements par mois.

Tous les résultats sont conformes pour Vernouillet.

Le rendement du réseau est égal à 76%.

L'indice linéaire des volumes non compté est de 6,69 m<sup>3</sup> par jour et par kilomètre.

Pour l'année 2017, il n'y a eu aucune coupure totale ni aucune réclamation.

Il précise que les travaux réalisés en 2017 sont les suivants :

- Le remplacement de la canalisation rue Pasteur
- La création d'un bouclage réseau eau potable passage Camille Saint Saens- route de Chartres
- La poursuite du programme de changement de compteurs vétustes
- Le remplacement de branchements en plomb par du polyéthylène
- La détection de fuites
- La pose de compteurs de sectorisation et débitmètres

Les fontainiers ont effectué 473 interventions sur la commune.

Il aborde ensuite les projets programmés sur l'année 2018 :

- Le renforcement de la canalisation du chemin de la messe
- Le bouclage impasse des Gascognes
- La poursuite de la réfection des branchements plomb
- Continuer la détection de fuites en vue de l'amélioration du rendement technique,
- Développer l'information auprès des usagers notamment en diffusant les informations sur le site internet de la Ville
- Continuer à développer les paiements par mensualisation et le prélèvement à échéance

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour 2017 a été revalorisé de 1%, la location annuelle de compteur est restée identique à 2016.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est de 3.86 € TTC.

Les recettes d'exploitation 2017 s'élèvent à 1 309 892.93 € et les dépenses à 1 133 888.04 €.

Les dépenses d'investissement 2017 s'élèvent à 347 107.93 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 était de 1 261 768.73 € et l'excédent de fonctionnement était de 118 732.76 €.

Les recettes d'investissement 2017 s'élèvent à 310 142.95 €.

Après la présentation détaillée, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Il félicite le service pour le travail de présentation effectué dans l'élaboration du rapport.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un document d'information de l'Agence de l'Eau indiquant que le tarif moyen s'élève à 4.18 € alors que sur Vernouillet le prix d'eau traitée s'élève à 3.86 €, donc sous le seuil du Bassin Seine Normandie.

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur l'eau présenté.



**Au titre de la Direction des Finances**, Monsieur le Maire présente ensuite le rapport sur la Délégation de Service Public de la SAS crématorium de Vernouillet.

Au cours de l'exercice 2017, il a été réalisé 662 crémations (380 hommes et 282 femmes) contre 619 en 2016.

413 crémations de l'agglomération et 249 crémations hors agglomération.

Des travaux et des investissements de matériel ont été réalisés. La sonorisation a été améliorée et des écrans ont été installés.

Il est envisagé l'acquisition d'un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> à côté du crématorium afin de permettre un accès plus libre au jardin du souvenir. La ville envisagera ce projet dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Ce rapport a été complété par le rapport financier.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de résultat 2017.

Le bénéfice net, après impôt, s'élève à 23 312 € pour 2017, bénéfice maintenu par rapport à 2016.

Il précise que trois types de reversements sont transmis à la commune :

- Par le biais de Taxe d'incinération
- D'un pourcentage sur le chiffre d'affaires du délégataire
- Et du bail emphytéotique consenti

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Délégation de service public du crématorium présenté.



**Au titre des Directions de l'Action sociale et de la Politique de la Ville**, Damien STEPHO, Maire-adjoint, aborde le point sur la signature du Contrat Local de Santé deuxième génération.

Damien STEPHO débute la présentation par un rappel historique.

Il précise qu'à partir de 2009, l'ARS a décidé de déployer ce dispositif en vue de rapprocher les populations précaires aux problématiques de santé dans les quartiers de la Politique de la Ville. Il s'agit de la branche santé du Contrat de Ville.

Le Contrat Local de Santé a été signé le 22 janvier 2013 et a fonctionné pendant 3 ans. Plusieurs avenants ont été signés en 2016 et 2017 afin de proroger le contrat jusqu'au 30 juin 2018.

Il a été décidé d'adapter le pilotage aux problématiques du territoire.

Madame PINGAMA a été recrutée en mai en tant que coordinatrice et a travaillé avec les deux villes de Dreux et Vernouillet afin de déployer le dispositif.

Mme QUERITE indique que le Contrat de 2<sup>ème</sup> génération doit durer 3 années afin d'affiner les actions dans ce domaine.

Le but est d'être au plus proche de la population et surtout de celle vivant dans les Quartiers Politique de la Ville.

Ce nouveau Contrat Local de Santé s'articule autour des axes suivants :

- La prévention
- L'éducation
- Le Conseil de santé mentale à intégrer dans le Contrat Local de Santé

Monsieur le Maire précise les objectifs de ce contrat et ses grands axes qui se déclinent de la façon suivante :

**Axe 1** : Faciliter l'accès aux soins à tous les âges de la vie,

**Axe 2** : Promouvoir la santé mentale,

**Axe 3** : Eduquer et prévenir,

**Axe 4** : Favoriser l'installation des professionnels de santé.

Mme PINGAMA mettra en œuvre les missions qui lui ont été confiées et rendra compte de celles-ci.

Une commission mixte Action Sociale et Politique de la Ville s'est réunie à ce sujet le 18 juin et des échanges constructifs ont eu lieu sur le sujet.

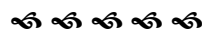
M. ETHEVE souligne la difficulté des médecins à s'installer et à rester sur la commune.

Damien STEPHO souligne que l'objectif à atteindre est de maintenir les professionnels de santé sur notre territoire.

Gisèle QUERITE indique que les difficultés rencontrées au niveau de l'Hôpital gênent les installations des professionnels.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat 2<sup>ème</sup> génération du Contrat Local de Santé.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat d'abonnement signé avec la Société SAS BEWIDE de BREST (29) pour l'accès au site Webenchères pour la mise en vente de matériel réformé, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre Social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat a été signé avec la Compagnie Temps Forts de SAINT LEGER EN YVELINES (78) pour deux représentations du spectacle « Côté Jardin » le 15 juin 2018 à la Maison de quartier de la Tabellionne,
- ✓ Contrat passé avec Pbox SARL de VALENCE (26) pour une représentation du spectacle de JP MANOVA, dans le cadre du projet Carte blanche, le 7 juillet 2018 à l'Agora,

- ✓ Contrat passé avec l'Orchestre HORIZON de GARNAY (28) pour assurer le bal populaire durant la soirée du 13 juillet 2018 au stade des Grands Prés à Vernouillet,
- ✓ A l'occasion de Vernouillet Plage, trois contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - L'association « Pour qu'elle revienne » de PARIS (18<sup>ème</sup>) pour une prestation avec le groupe Le Bal des Martine le 21 juillet 2018,
  - L'entreprise SHOWVISION de LA CHAPELLE DU NOYER (28) pour une soirée « sur la route de Tahiti » le 27 juillet 2018 et une soirée « sur la route du rock'n roll » le 28 juillet 2018,
  - La société LIMOUZART de LIMOGES (87) pour une soirée avec le groupe AKAN KHELEN le 3 août 2018.

La séance est close à 22h20.